



RÉSEAU FRANCOPHONE DE LA RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

FRATEL – 13^e séminaire

Quelles solutions concrètes, notamment de partage d'infrastructures, pour un aménagement numérique du territoire ?

Table ronde : Quelle régulation économique pour le déploiement de nouveaux réseaux
Projet Burkina Faso PAV/IXP



One Firm WorldwideSM

- L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP
- Une meilleure régulation pour le partage d'infrastructures

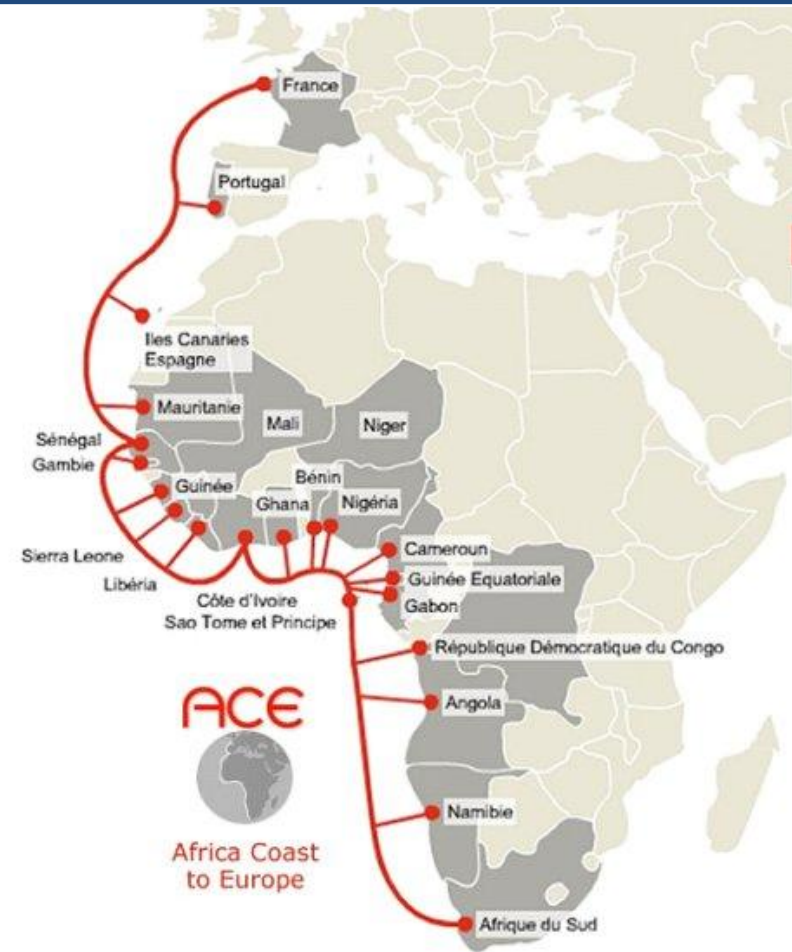


L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Enjeux

- Enclavement du Burkina Faso, dépourvu d'accès au littoral de l'Afrique de l'Ouest et aux stations d'atterrissement des câbles sous-marins.
- Nécessité de raccorder le Burkina Faso à la bande passante internationale.
- ➔ Solution : participation du Burkina Faso au Programme Régional Ouest Africain d'Infrastructures de Communications (PRICAO) de la Banque mondiale et construction d'infrastructures permettant la réalisation d'un Point d'Atterrissement Virtuel (PAV).



L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Objectifs

RESEAU DE TRANSMISSION ONATEL – (Artères principales)



- Faire baisser le prix de l'accès aux capacités internationales de bande passante pour faciliter l'accès des opérateurs burkinabés à celle-ci.
- Permettre le développement des services de télécommunications haut-débit.
- Favoriser l'accès du Burkina Faso à la société mondiale de l'information.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Présentation

- Les principaux axes du projet Burkina Faso PAV/IXP sont :
 - La création d'un point d'atterrissage virtuel (PAV) localisé à Ouagadougou pour connecter le Burkina Faso à la bande passante internationale ;
 - La création d'un Point d'Echange Internet (IXP) localisé à Ouagadougou pour fluidifier les échanges et améliorer la qualité du trafic Internet ;
 - L'acquisition et la revente de capacités de bande passante internationale à Ouagadougou pour faciliter l'accès à Internet de la population et accroître la bande passante disponible.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Différents montages envisageables

➤ Création d'un « opérateur d'opérateur »

- Création d'un opérateur d'opérateurs dédié uniquement au marché de gros, dont le capital est détenu exclusivement par les opérateurs de télécommunications guinéens.
- L'opérateur d'opérateurs est en charge de la maintenance et de l'exploitation des infrastructures, puis de la distribution des capacités auprès des opérateurs de télécommunications nationaux.
- Les capacités sont rattachées aux actions : répartition des capacités en fonction des actions détenues.



Guinée

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Différents montages envisageables

➤ **Création d'une société de patrimoine et d'une société de gestion**

- L'Etat finance intégralement les infrastructures et en conserve la propriété par l'intermédiaire d'une société de patrimoine au capital entièrement détenu par l'Etat.
- Les opérateurs créent une société de gestion qui achète les capacités auprès de la société de patrimoine.
- L'Etat détient une part du capital de la société de gestion, lui conférant une minorité de blocage et/ou dispose d'une « Golden Share », lui octroyant un droit de veto sur toute décision contraire aux objectifs ou aux intérêts du projet.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Différentes structures juridiques possibles

➤ La société commerciale à capitaux publics ou mixtes

- Société anonyme dans laquelle l'Etat et/ou ses démembrements détiennent tout ou partie du capital social.
- La création d'une société commerciale correspond à une volonté de l'Etat d'avoir un niveau d'implication élevé dans la vie de la société car il doit intervenir dans le processus de décision de manière quasi-systématique au côté du secteur privé.
- Capital social ouvert à tout acteur, opérateur de télécommunications ou non.
- L'objet de la société commerciale inclut la recherche de profits.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Différentes structures juridiques possibles

➤ Le groupement d'intérêt économique (GIE)

- Groupement de plusieurs acteurs dans le but de faciliter l'exercice de leur activité économique, chacun conservant son individualité.
- Le GIE est une structure souple et peu contraignante, notamment au regard des formalités à accomplir en cours de vie du groupement.
- Le GIE ne requiert pas d'apport en capital.
- Le GIE ne recherche pas de profit, mais le soutien et le développement de l'activité économique principale de ses membres.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Différentes structures juridiques possibles

➤ La société coopérative (SCOOP)

- Réunion de plusieurs acteurs pour satisfaire leurs besoins économiques dans une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives.
- La SCOOP se situe entre la société commerciale et l'association.
- Les petits opérateurs peuvent être mieux protégés dans le cadre d'une SCOOP :
 - Les droits de vote ne sont pas rattachés au nombre de parts sociales détenues.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Le mode de financement retenu

- Financement à 100 % par l'intermédiaire d'un programme d'aide international :
 - Financement du projet par un don de la Banque mondiale ;
 - L'Etat reçoit les fonds nécessaires à la création du PAV ;
 - L'Etat transfère le PAV à la SPV par un apport en nature dans le cadre d'un PPP ;
 - Les opérateurs burkinabés contribuent au projet par une participation initiale.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Mise en œuvre – les infrastructures

- Création de la SCOOP pour gérer et exploiter le PAV.

- Création de l'association pour gérer l'IXP, constituée et active.
 - La construction de l'IXP est terminée.

- Lancement d'un appel d'offres pour l'achat des équipements constitutifs du PAV.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Le montage du projet : une SCOOP opérateur d'opérateurs

- Projet fédérateur par essence : tous les opérateurs de télécommunications et FAI burkinabés sont parties au projet :
 - 6 opérateurs et FAI à l'actionnariat avec l'Etat.
- Participation collégiale de toutes les parties prenantes :
 - Chaque membre dispose d'une voix ;
 - ➔ La gestion est à majorité privée ;
 - ➔ Assure une gestion participative, équitable et juste de tous les opérateurs.
- Gestion collégiale de la SCOOP grâce à un Comité de Gestion auquel l'Etat participe.
- Obligation pour les opérateurs d'utiliser les capacités de la SCOOP.

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Mise en œuvre – l'achat des capacités

- Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture des capacités.
- 3 segments identifiés :
 - Segment 1 :
de Ouagadougou à la frontière du Burkina Faso avec le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Togo
 - Segment 2 :
de la frontière du Burkina Faso à la station d'atterrissage de câbles sous-marins
 - Segment 3 :
liaison sous-marine de la station d'atterrissage au POP des opérateurs en Europe

L'accès au Très Haut Débit pour les pays de l'Hinterland : l'exemple du projet Burkina Faso - PAV/IXP

Mise en œuvre – l'achat des capacités

➤ **Spécificité de l'appel d'offres pour la fourniture des capacités**

- Ouvert aux opérateurs de tous pays ayant accès aux câbles sous-marins desservant l'Afrique de l'Ouest et aux réseaux terrestres des pays voisins du Burkina Faso.
- Fixation d'un prix de référence maximum, correspondant aux fonds alloués au projet pour l'achat des capacités.
- Exigence d'une durée de fourniture d'IRU à la SCOOP sur 10 ou 15 ans.



Une meilleure régulation pour le partage d'infrastructures

Une meilleure régulation pour le partage d'infrastructures

Principes

- Objectif : garantir le respect des principes de bonne gouvernance :
 - Accès ouvert et non discriminatoire des opérateurs aux capacités ;
 - Non-spéculation sur le prix des capacités ;
 - Non-thésaurisation des capacités inutilisées.

Une meilleure régulation pour le partage d'infrastructures

Mise en œuvre

- Mise en place d'un dispositif de partage d'infrastructures « *by design* »:
 - Les statuts des sociétés *ad hoc* disposant des capacités imposent directement aux associés et aux opérateurs le respect des principes de bonne gouvernance ;
 - Les sociétés *ad hoc* sont soumises à la régulation de l'ANR et sont titulaires d'une licence d'opérateur télécoms ; le cahier des charges garantit la bonne application des principes de bonne gouvernance du partage d'infrastructures.

Une meilleure régulation pour le partage d'infrastructures

Approche coopérative

- **Approche retenue pour la fourniture des capacités dans le cadre du projet Burkina Faso PAV/IXP**
 - Appel d'offres pour la fourniture des capacités à la SCOOP ;
 - Fourniture par la SCOOP d'une offre standard de colocalisation ;
 - Proposition d'une offre standard de transport des capacités sur le segment 1 par les opérateurs burkinabés disposant d'une liaison sur celui-ci.

Merci de votre attention

Rémy Fekete

Partner

+ 33 1 56 59 39 39

rfekete@jonesday.com

